
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 11 (1983)

DOI: 10.11588/fr.1983.0.51281

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

André GUILLERME, *Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques. Nord de la France fin III^e–début XIX^e siècle*, Seyssel (Editions du Champ Vallon) 1983, 263 S.

Das Buch steht in der großen französischen Ingenieurtradition des 18. und frühen 19. Jhs. und schließt eine empfindliche Lücke der bisherigen Stadtgeschichtsforschung: die Geschichte der innerstädtischen Kanäle in 20 nordfranzösischen Städten, von Reims bis Caen, von Amiens bis Troyes; nur Paris selbst und die französischen Niederlande bleiben ausgespart. Trotz zahlreicher Planskizzen (etwa 30 teils zum Stand um 1250, teils um 1750) sind es nicht eigentlich Lokalmonographien, die Guillerme hier zusammenfaßt. Er synthetisiert das Material in einer Zusammenschau der Gesamtentwicklung, und diese reicht von den, wie es scheint, ältesten innerstädtischen Kanälen der spätantiken *civitates* zur Erweiterung und Verzweigung im 10. bis 13. Jh., dem eigentlichen Höhepunkt des gewerblichen Kanalbaus der Städte, bis schließlich zur Aufgabe, Auffüllung oder Überdeckung dieser Kanäle seit dem frühen 19. Jh. Auch der Entwicklung vom 14. bis 18. Jh. sind aufschlußreiche Kapitel gewidmet. Hier entfaltet der Verfasser eine umfassende Kenntnis der älteren, auf langsame Zersetzung und Verwesung beruhenden Gewerbetekniken (Textil, Leder, Salpeter, Pharmazie). Das Stadtbild einschließlich seines Mikroklimas erfährt unter ihrem Einfluß eine erhebliche Umgestaltung. Es wird feucht, schmutzig, ungesund. Die Gegenbewegung setzt erst ein mit dem Übergang zur modernen Naturwissenschaft des 18. Jhs. Insgesamt ein faszinierendes Buch auf sehr hohem Niveau und trotzdem gemeinverständlich.

Dietrich LOHRMANN, Paris

Henrik LÖHKEN, *Ordines dignitatum. Untersuchungen zur formalen Konstituierung der spätantiken Führungsschicht*, Cologne, Vienne (Böhlau Verlag) 1982, X–166 p. (Kölner historische Abhandlungen, 30).

On lit si souvent que la crise du III^e siècle provoqua une coupure presque totale entre le Haut et le Bas-Empire qu'une étude insistant sur les éléments de continuité attire l'attention. C'est le cas pour l'essai dans lequel H. Löhken présente les premiers résultats de ses recherches sur la formation des hiérarchies de dignités qui servent de cadre formel à toute la vie sociale de la classe dirigeante au IV^e siècle.

L'A. rappelle que depuis le Haut-Empire deux principes déterminent le cadre imposé à une société beaucoup plus diverse qu'il n'y paraît au premier abord: le principe oligarchique de la classe sénatoriale imitée par la classe des décurions et le principe monarchique de l'empereur; les grands propriétaires veulent maintenir leur position dominante de l'époque républicaine, cherchant à préserver le lien très fort entre la richesse foncière qu'ils détiennent, l'appartenance à une classe privilégiée et l'exercice de fonctions qui ouvrent certes l'accès de cette classe aux *homines novi* mais qui reviennent le plus souvent à ceux qui y sont déjà inscrits; l'empereur pour sa part cherche à la fois à placer son pouvoir au-dessus de tous les autres, disposant d'une légitimité *sui generis*, et à créer un corps de fonctionnaires dévoués, recrutés librement en fonction du seul mérite professionnel. De cette contradiction découle un double déséquilibre entre d'une part le prestige intact des titres attribués aux sénateurs et le pouvoir limité qu'ils exercent – qu'on songe à l'évolution du consulat –, d'autre part entre le poids grandissant des chevaliers dans l'Administration et les titres inférieurs qui leur sont réservés.

Avec la crise du III^e siècle le nombre des fonctionnaires crût et le pouvoir central dut se montrer plus ferme; le rapport des forces se trouva modifié en faveur de l'empereur, ce qui accéléra une évolution amorcée dès le second siècle et le souverain, choisi par l'armée, vivant loin de la ville, affirma plus nettement l'autonomie de sa fonction manifestée dans l'*adoratio* et autres formes extérieures de respect envers un monarque placé par sa charge très au-dessus de tous ses

sujets, en particulier des sénateurs. Si l'on y regarde de près – le brillant commentaire de textes est sur ce point parfaitement convaincant – on constate une évolution qui développe pleinement les virtualités contenues dans le principat et non une révolution résultant de prétendues influences perses. Rome tombe alors au rang de simple cité, exceptionnelle par sa taille et son prestige mais dépouillée de son ancien rôle de maîtresse de l'*orbis romanus*. D'autre part la création d'un sénat entièrement soumis à l'empereur dans la nouvelle Rome enlève à celui de l'ancienne une grande part de son prestige. Cette analyse nous vaut un second exemple de la rigueur avec laquelle les textes sont lus et interprétés, et corrige maintes idées reçues. Enfin le sénat et la classe sénatoriale comportaient un trop petit nombre de membres pour occuper les postes très nombreux qu'il fallut créer par suite du développement de l'administration centrale, de la multiplication des provinces et de la création de circonscriptions nouvelles: la classe équestre s'engouffra dans le trou créé par la distorsion entre le nombre de postes à pourvoir et le petit nombre de candidats sénatoriaux.

L'empereur profita de la situation pour promouvoir le mérite individuel plus que la position sociale et adopter dans le vocabulaire administratif les termes en usage dans l'armée, le seul cadre ferme de l'empire qui surmontait toutes les crises. Il serait erroné de voir dans ce changement autre chose qu'une promotion de l'idéologie de l'effort et du service public. La «militarisation» de l'empire est un mythe. Par contre les titres sénatoriaux gardaient tout leur prestige. Il fallut donc, pour les attribuer aux fonctionnaires qui vivaient près de l'empereur, les *comites*, modifier la nature même de la classe sénatoriale: un sénateur ne fut plus tenu de participer aux séances de l'assemblée, de résider à Rome et de solliciter une autorisation pour quitter l'Italie; la titulature sénatoriale, accordée par le souverain, suffisait pour faire un véritable sénateur, libre de tout lien avec l'une ou l'autre capitale.

Ainsi se trouvait mise en place une nouvelle hiérarchie de titres et dignités dont le principe est radicalement différent du système sénatorial à l'époque républicaine: on garde certes les anciens titres mais c'est l'empereur qui les confère comme bon lui semble au lieu qu'ils soient réservés à une classe fermée; ils accompagnent une promotion au lieu de récompenser celui qui avait assumé une charge ruineuse à Rome et ne sont donc plus liés à la Ville. C'est ce qui justifie les limites chronologiques de l'étude qui va de la création d'une hiérarchie impériale par Auguste à côté de celle du sénat à l'absorption complète de la seconde dans la première.

Le pouvoir central triomphait et semblait rompre avec l'ordre ancien sous le règne de Dioclétien mais en fait rien n'avait fondamentalement changé: l'empereur proclamait bien haut que seul le mérite présidait au choix des fonctionnaires mais se liait les mains en créant une nouvelle classe sénatoriale puisqu'il fut vite entendu que ses membres garderaient une priorité pour l'accès aux fonctions de responsabilité et donc que les titres et fonctions reviendraient essentiellement aux proches de ceux qui en détenaient et acquéraient grâce à eux prestige et richesse. Ainsi la relation entre richesse foncière, position sociale et responsabilité administrative se trouvait rétablie. Certes l'empereur constitue la nouvelle classe à sa convenance et peut au début choisir librement parmi un grand nombre de postulants. Mais la masse des fonctionnaires titulaires de titres, qu'ils aient exercé, exercent ou doivent exercer une fonction publique, forme un corps particulièrement puissant et progressivement solidaire qui fait contrepoids au pouvoir impérial et établit un véritable écran entre le souverain et les populations. Ce groupe de pression interdisait donc le développement d'un absolutisme dont on n'a aucune preuve convaincante. C'est toute l'ambiguïté du Bas-Empire que d'avoir voulu créer du neuf – la restructuration de l'empire sous la seule autorité du souverain et sur la base du seul mérite en suivant le modèle strict de la hiérarchie militaire – et promis comme récompense aux nouveaux dignitaires l'accès à l'ordre sénatorial qu'on voulait réduire. L'idéologie impériale depuis Dioclétien exprime bien cette contradiction: alors qu'il voulait transformer les fondements de son autorité en diminuant l'influence de la classe dominante, l'empereur n'osa pas présenter ses réformes autrement que comme un retour au bon vieux temps, même quand il s'agissait de mesures aussi révolutionnai-

res que la fixation héréditaire de chacun à sa condition. On ne pouvait faire autrement si on voulait rallier les élites qui devaient appliquer la nouvelle politique mais c'était dangereux car à trop parler des restaurations on ôtait de leur efficacité aux réformes. C'est pourquoi à la fin du IV^e siècle le pouvoir commençait à tomber sous la dépendance de la nouvelle classe fermement établie et habile à défendre ses positions dans la haute administration.

La conclusion est convaincante, la démonstration bien menée et les textes analysés en détail montrent la fécondité du point de vue adopté. C'est pourquoi on aimerait lire bientôt un ouvrage plus développé car on ne peut dire tout l'essentiel en 166 pages.

L'extrême concision conduit parfois à des formules elliptiques ou au renvoi en notes d'une argumentation qu'on souhaiterait plus explicite; l'exposé aurait plus de force si l'auteur multipliait dans le corps du texte des analyses semblables à celles qu'il présente à propos du dossier sur la prétendue origine perse de l'*adoratio* ou des rapports entre sénat romain et sénat constantinopolitain. D'autre part certaines questions restent en suspens. Certes nous sommes prévenus que les textes législatifs constitueront l'essentiel de la documentation mais la meilleure des lois ne vaut que par son application et cette dernière est parfois utile à une meilleure compréhension des intentions profondes du législateur.

Ceux qui connaissent un peu l'histoire – encore à écrire pour l'essentiel – des titres et dignités à partir du V^e siècle aimeraient savoir si la fin du IV^e siècle marque une coupure suffisamment nette pour qu'on arrête là l'étude. L'A. l'a bien senti qui utilise souvent les sources postérieures, en particulier Cassiodore. Mais l'épigraphie et surtout la papyrologie fourniraient des éléments de réponse importants à une époque où l'unité maintenue de l'empire permet d'extrapoler sans trop de risques les données égyptiennes à l'ensemble de l'*orbis romanus*. Par exemple le travail, connu de l'A. mais peu utilisé, de P. Koch, à compléter par O. Hornickel, *Ehren- und Rangprädikate in den Papyrusurkunden. Ein Beitrag zum römischen und byzantinischen Titelwesen*, Giessen 1930, laisse supposer que la dévaluation des titres observée à partir de 400 remonte au moins au IV^e siècle. Or la chronologie de cette dévaluation en dévoilerait sans doute pour une part les causes et les effets.

De même on constate qu'au V^e siècle la titulature ecclésiastique est tout aussi précisément codifiée que la civile et, chose plus surprenante, que les clercs reçoivent des titres réservés autrefois à l'empereur considéré comme le chef de la religion païenne. Ce sont donc des titres officiels dont la nouvelle hiérarchie religieuse a dû bénéficier dès le IV^e siècle et on aimerait savoir quand. La vigueur des affrontements entre évêques et fonctionnaires civils ainsi que le rôle des premiers dans la vie sociale suffirait à montrer qu'on doit les compter parmi les membres de la *Führungsschicht* et que leurs titres doivent être étudiés en même temps que les autres bien qu'il ne faille pas les mettre exactement sur le même plan car ils constituent une nouveauté fondamentale dans un monde où par ailleurs domine la continuité.

Le problème de l'évêque est dans une certaine mesure déjà lié à celui des notables municipaux – le terme est préférable à celui d'aristocratie municipale dont on voit mieux chaque jour le rôle local considérable au IV^e siècle sans bien discerner leurs rapports précis avec la haute administration d'empire. L'étude des titulatures serait sans doute éclairante. A partir de quand a-t-on utilisé comme titres des termes désignant des fonctions, ce qui flattait la vanité d'un notable assimilé de manière fictive par exemple à un *magister militum* pour la seule raison qu'on lui a donné ce titre alors qu'il n'a jamais dirigé la moindre troupe? La création et le développement de ce fonctionariat honoraire (*vacans*) posent une question importante, d'autant plus que l'historien non averti croit voir une multiplication des emplois de fonctionnaires là où il n'y a que dévaluation d'un titre.

A propos de l'évolution du pouvoir impérial et de ses rapports avec la classe dirigeante qui constitue le cœur de la recherche il faudra pousser plus avant la réflexion sur la crise du III^e siècle: doit-on en chercher l'origine dans l'ardeur contingente des barbares (l'empire poignardé sinon assassiné) ou dans la nature même d'un Etat indéfendable et d'un pouvoir paralysé par

l'obstacle des distances qui lui imposait de laisser une si grande autonomie aux détenteurs locaux de l'autorité qu'il n'avait pas les moyens de gérer cet immense ensemble et de faire face à des difficultés sérieuses? L'étude très serrée des titulatures, en particulier celle des empereurs, apporterait sa contribution plus que des références à l'ethnologie ou à la cour de Louis XIV, seules faiblesses de ce travail neuf et stimulant dont on attend avec intérêt les prolongements.

Jean DURLIAT, Toulouse

Nancy GAUTHIER, *L'évangélisation des pays de la Moselle. La province romaine de Première Belgique entre Antiquité et Moyen-Age (III^e-VIII^e siècles)*, Paris (Éditions E. de Boccard) 1980, XXXIII-502 S., 16 Tafeln, 26 Abb. u. 5 Kartenbeilagen.

Die Begegnung und Synthese spätantik-gallorömischer und germanisch-fränkischer Elemente auf dem Boden des römischen Gallien ist von der Forschung seit langem als eine der wesentlichen Grundlagen der europäischen Geschichte des Mittelalters erkannt worden und bildete mit ihren vielfachen Aspekten in immer wieder neuen Ansätzen den Gegenstand lebhafter interdisziplinärer Diskussion. Das hier anzuzeigende Buch von Nancy Gauthier stellt einen neuen, gewichtigen Beitrag zur Erforschung dieser zentralen Thematik dar. Es versucht, den Übergang von der Spätantike zum Mittelalter am Beispiel der Geschichte des Christentums in den Moselländern als einem von der römischen Kultur ebenso geprägten wie von der fränkischen Landnahme erfaßten historisch zentralen Einzelraum aufzuzeigen und hebt sich mit dieser übergreifenden Fragestellung deutlich von den meisten der zeitlich, räumlich und thematisch enger gefaßten Einzeluntersuchungen zu diesem Thema ab. Einen Neuansatz stellt das Buch auch insofern dar, als die Verf. weniger nach der Institution der Kirche und deren Geschichte fragt, sondern vor allem anstrebt, »de mieux connaître des hommes, de saisir leur *Weltanschauung*«, wobei sie hervorhebt, daß gerade bei einer Religion wie dem Christentum »la spiritualité est en corrélation étroite avec les mentalités: un moine franc ne lit pas l'Évangile comme un évêque romain« (S. 1).

Der Untersuchungsraum, das Gebiet der römischen Provinz *Belgica I*, umfaßt im wesentlichen die mittelalterliche Kirchenprovinz Trier mit den Diözesen Trier, Metz, Verdun und Toul und weist mit der spätantiken Kaiserresidenz Trier und dem zeitweiligen austrasischen Königssitz Metz zwei überragende historische Zentren auf, die mit ihrer unmittelbaren Nachbarschaft den Wechsel von der Spätantike zum frühen Mittelalter geradezu sinnbildhaft verkörpern. Zeitlich reicht das Buch von den ersten Anfängen des Christentums in den Moselländern im ausgehenden 3. Jh. bis zur Erhebung des Bischofs Chrodegang von Metz im Jahre 742, einem Ereignis, dem die Verf. gleichsam symbolhaft Bedeutung für den Abschluß der geschilderten Entwicklung und für den Beginn einer neuen Epoche beimißt. Es kennzeichnet den interdisziplinären Ansatz der Untersuchung, daß die Verf., der bereits die grundlegende Edition der christlichen Inschriften der *Belgica I* (Paris 1975) zu verdanken ist, neben den erzählenden, urkundlichen und epigraphischen Quellen in breiterem Umfang auch die Ergebnisse der Archäologie heranzieht.

Das Buch, dem zahlreiche Tafeln, Abbildungen und Karten beigegeben sind, ist in vier Hauptkapitel gegliedert. Das erste Kapitel »*Sous l'Empire de Rome*« (S. 7-110) behandelt die erste Ausbreitung des Christentums im Moselraum und die Gründung der Bischofskirchen von Trier und Metz noch im 3. Jh., die Rolle der Trierer Kirche im 4. Jh., als das Christentum in dieser größten Stadt Galliens durch die Verbindung mit der kaiserlichen Residenz eine einzigartige Blüte erlangte, und die Einrichtung der Bischofskirchen von Verdun und Toul um die Wende des 4./5. Jhs. Der zweite Hauptabschnitt »*Dans la tourmente (406-511)*« (S. 111-156) gibt einen Überblick über das bewegte Schicksal der vier Bischofskirchen der